

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES FORFAITS « AMÉTHYSTE »

Condition commune à tous : Résider dans les Yvelines

Date de prise d'effet : 1er Juin 2024

Pièces justificatives à fournir pour tous les demandeurs :

- Pass Navigo Mois/Semaine
- Pièce d'identité en cours de validité recto verso
(CNI-Passeport-titre de séjour ou récépissé de demande de titre de séjour)
- Justificatif de domicile (quittance EDF, Loyer, facture téléphone fixe)
- avis d'imposition
(sauf pour les anciens combattants imposables/blessés ou mutilés de guerre/pupilles de la nation et orphelins de guerre)

bénéficiaires	zones	bénéficiaires imposables	bénéficiaires non imposables	conditions complémentaires	pièces justificatives complémentaires
Anciens Combattants et veuves de guerre	1-5	25 €	Gratuité	de plus de 65ans	Carte d'Anciens combattants - carte de veuves de guerre
Anciens combattants blessés ou mutilés de guerre	1-5	Gratuité	Gratuité		Carte de Mutilé ou blessé de guerre ONAC
Pupilles de la Nation et orphelins de guerre	1-5	25 €	25 €		Carte de pupilles de la Nation - orphelins de guerre.
Personnes handicapées de plus de 20 ans	1-5	non éligibles	241,12 €* 25 €		dernière attestation de versement de l'Allocation Adulte Handicapé ou de la pension d'invalidité 2ème catégorie
	3-5	non éligibles	25 €		
Personnes âgées entre 60 et 65 ans	1-5	non éligibles	241,12 € 25 €		dernière attestation de versement de l'Allocation Adulte Handicapé ou de la pension d'invalidité 2ème catégorie ou disposant d'une carte d'invalidité >ou= 80%
	3-5	non éligibles	25 €		
Personnes âgées de plus de 65ans	1-5	non éligibles	241,12 €		
	3-5	non éligibles	25 €		

*241,12 € correspond à l'extension de la zone 3-5 à la zone 1-5 soit 216,12 € +25 €